

ARRÊTÉ N° 25-261

PORTANT NOMINATION DE MONSIEUR CHRISTOPHE PRANGE EN QUALITÉ DE DIRECTEUR DU LABORATOIRE ANALYSE, GÉOMÉTRIE ET MODÉLISATION

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 11 avril 2025,*
- Vu le règlement intérieur du laboratoire Analyse, Géométrie et Modélisation (AGM),*
- Vu le compte-rendu du conseil du laboratoire Analyse, Géométrie et Modélisation du 15 janvier 2025 portant élection de Monsieur Christophe PRANGE en tant que directeur du laboratoire Analyse, Géométrie et Modélisation (AGM),*

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Nomination

Monsieur Christophe PRANGE est nommé directeur du laboratoire Analyse, Géométrie et Modélisation (AGM).

Article 2 : Durée

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Monsieur Christophe PRANGE est nommé pour la durée du contrat quinquennal.

Article 3 : Abrogation

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 25-204 du 1^{er} septembre 2025.

Article 4 : Publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université, après transmission à la rectrice de la région académique d'Ile-de-France, chancelière des universités.

Article 5 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 05 novembre 2025

Le président de CY Cergy Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 10 novembre 2025

Publié le : 10 novembre 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.